



BROCANTE
Du DIMANCHE 14 JUIN 2026
De 05h30 à 18h00

A rendre impérativement avant le 30 mai 2026

Des permanences seront assurées par le Comité des Fêtes à l'Espace Marc STECKAR
Les samedi 25 avril et dimanche 26 avril 2026 de 9h00 à 18h00.
Vous pouvez déposer votre règlement par chèque ou espèce avec ce bulletin d'inscription au

Comité des Fêtes de Bessancourt
33 résidences Les Beaux Lieux - 95550 Bessancourt.

Renseignements : Tel : 01.39.60.24.57
Email : cfbessancourt@gmail.com

A défaut de réception du bordereau et du règlement de la totalité,
Votre inscription ne sera pas prise en compte.
Toute inscription validée sera encaissée.
Les réservations par téléphone ne seront pas validées
En cas de doute contactez-nous

Identité de l'exposant : (une fiche par exposant)

NOM : Prénom :

Adresse complète :

Ville.....

Carte d'identité N°..... Délivré par..... Le.....

Et PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITE.

N° de téléphone : Adresse email :

Réservation : (cocher la case correspondante)

- Particulier : 18 € les 2 mètres ; 8 € le mètre supplémentaire ;
- Professionnel : 23 € les 2 mètres ; 11 € le mètre supplémentaire.
- Pour les porches situés sur la brocante : Forfait de 18 € si occupation du porche seulement.

Pour les professionnels fournir votre extrait K bis et une attestation d'assurance. De plus, en cas de contrôle, vous devez vous munir de : Récépissé de revendeur d'objets mobiliers et de la carte permettant l'exercice de cette activité.

Nombre de mètre linéaires réservés.

Règlement à joindre :

Montant :

- Espèces.
- Chèque N° Banque

A l'ordre du : COMITE DES FETES DE BESSANCOURT

Attestation : à remplir dans tous les cas.

Atteste sur l'honneur vendre à titre occasionnel à la brocante de Bessancourt du 14 juin 2026 conformément à la loi 87-962 du 30 novembre 1987. Je certifie ne pas procéder à des opérations d'achats et de reventes considérées comme commerciales, telles que définies aux articles 1 et 632 du code du commerce et ne pas participer à plus de 2 brocantes dans l'année.

Fait àle

Signature de l'exposant.

ATTENTION :

Si vous avez acheté des objets pour revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez de façon clandestine à l'activité de brocanteur ou d'antiquaire. Dans ce cas, vous vous exposez aux sanctions prévues par le décret du 21 août 1968 (amende de 10 à 60 €, peine de prison jusqu'à 8 jours).

Type d'objets mis en vente :(vente d'animaux vivants, armes, plantes et alimentation divers strictement interdites).

Si cette rubrique obligatoire n'est pas complétée, votre réservation vous sera retournée.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Meubles... | <input type="checkbox"/> Bijoux... |
| <input type="checkbox"/> Bibelots... | <input type="checkbox"/> Matériel de sport... |
| <input type="checkbox"/> Linge, vêtements | <input type="checkbox"/> Vaisselle... |
| <input type="checkbox"/> DVD, K7, CD, disque | <input type="checkbox"/> Miniatures... |
| <input type="checkbox"/> Outillage... | <input type="checkbox"/> Jeux.... |
| <input type="checkbox"/> Tableaux, gravures, ... | <input type="checkbox"/> Livres, ... |
| <input type="checkbox"/> Autres, ... | |

**TOUT VEHICULE QUI SERA STATIONNE SUR LES PELOUSES OU SUR LA BROCANTE SERA
VERBALISE OU ENLEVE PAR LA POLICE NATIONALE OU MUNICIPALE**

**INSTALLATION DES EXPOSANTS LE 14 JUIN 2026
ENTRE 5H30 ET 09H00 SUIVANT LES SECTEURS**